

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 472 914

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 00290**

(54) Brin terminal pour canne à pêche.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 87/00.

(22) Date de dépôt..... 8 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 10-7-1981.

(71) Déposant : CITTADINI Daniel, résidant en France.

(72) Invention de : Daniel Cittadini.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : PROPI Conseils,
23, rue de Leningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne un brin terminal pour canne à pêche, notamment pour la pêche au coup. Plus particulièrement, elle se rapporte à un brin terminal courbe pour la pêche au coup dite "à la roubaisienne", ce brin terminal pouvant 5 constituer la totalité du scion proprement dit, ou bien un embout courbe rapporté à l'extrémité d'un scion.

On connaît déjà (voir par exemple dans la revue halieutique "Toute la pêche" de juillet 1962, l'article de Michel Duborgel intitulé "Fixation des lignes au bout du scion") un brin 10 terminal pour canne à pêche roubaisienne. Ce brin terminal peut être creux pour le passage intérieur de la ligne.

Dans un tel brin terminal creux connu, la mise en place de la ligne à l'intérieur n'est pas très aisée et nécessite une longue aiguille souple ou outil analogue. Par ailleurs, la 15 ligne frottant contre la paroi intérieure dudit brin terminal, il en résulte une usure préjudiciable à la résistance et à la durée de vie de la ligne.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients.

20 A cette fin, selon l'invention, le brin terminal tubulaire pour canne à pêche, comportant une partie d'extrémité courbe est remarquable en ce qu'il est ouvert longitudinalement au moins dans la partie convexe de sa courbure et en ce qu'il comporte des galets fous intérieurs 25 répartis longitudinalement le long de la face intérieure de sa partie concave, en relief par rapport à cette face intérieure.

Ainsi, la partie courbe dudit brin terminal étant ouverte dans sa convexité, il est aisé de passer la ligne à l'intérieur dudit brin, puisqu'alors seule la partie rectiligne de celui-ci doit être traversée. De plus, la ligne glissant sur les galets rotatifs, son usure par frottement est évitée. 30

Avantageusement, afin d'éviter à la ligne de s'échapper par l'ouverture longitudinale, on prévoit des ponts obturant

cette ouverture de place en place. Un tel pont est au moins prévu à l'extrémité libre de la partie courbe.

Par ailleurs, il est avantageux que ce soit un galet rotatif qui forme l'extrémité libre de la face intérieure de la partie
5 concave, de façon que la ligne sortant du brin terminal roule sur ce galet.

Dans un mode de réalisation avantageux de l'invention, le brin terminal est constitué de deux coques symétriques, assemblées le long d'un plan longitudinal orthogonal aux axes
10 des galets. Dans ce cas, les coques comportent des évidements en regard qui, lorsque les coques sont assemblées forment paliers pour des cylindres formant galets.

De telles coques peuvent être en polyamide chargé de verre et être assemblées l'une à l'autre par soudage, par exemple
15 par ultrasons, hyperfréquences etc....

La partie du brin terminal, tournée vers le brin de canne à pêche précédent, peut être prévue pour pouvoir s'emboîter élastiquement sur l'extrémité de celui-ci.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment
20 l'invention peut être réalisée.

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale axiale d'un brin d'extrémité conforme à l'invention.

La figure 2 est une vue de l'avant, selon la flèche A , du brin d'extrémité de la figure 1.

25 La figure 3 est une vue de l'arrière, selon la flèche B, du brin d'extrémité de la figure 1.

Les figures 4, 5 et 6 sont des sections agrandies, respectivement selon les lignes IV-IV, V-V et VI-VI de la figure 1.

Le brin d'extrémité tubulaire pour canne à pêche roubaisienne,
30 montré par ces figures, comporte une partie rectiligne 1

et une partie d'extrémité courbe 2.

- La partie rectiligne 1, qui peut être conique et/ou cylindrique, est destinée à permettre la fixation dudit brin d'extrémité sur le brin précédent de la canne à pêche,
- 5 par emboîtement. A cet effet, elle peut comporter deux fentes 3 diamétralement opposées permettant un emboîtement élastique. Suivant la longueur de cette partie 1, le brin d'extrémité selon l'invention peut soit constituer un scion complet, soit un embout à rapporter sur un scion.
- 10 La partie d'extrémité à courbe 2 est ouverte, le long de sa ligne convexe de plus grand diamètre, par une large fente 4, obturée de place en place par des ponts 5.

Dans le fond de la fente 4 est agencée une pluralité de galets fous 6, d'axes transversaux, sur lesquels repose la ligne à 15 pêche 7, introduite dans ledit brin d'extrémité.

Ainsi, la ligne 7 repose sur les galets 6 successifs et ne frotte pas sur le fond de la fente 4.

A l'extrémité libre de la partie courbe 4 sont prévus un pont 5' et un galet 6'. La ligne 7 quitte la partie 2 en 20 passant sur le galet 6', disposé dans une échancrure 11 du fond de la fente 4.

Dans un mode de réalisation avantageux, le brin terminal 1,2 est constitué de deux coques synthétiques C et C', assemblées l'une à l'autre le long du plan passant par le centre de courbure de la partie courbe 2.

Ces coques C et C' sont en une matière soudable par ultrasons ou hyperfréquence et sont réunies de cette manière par des lignes de soudure 8 et 9.

Les coques C et C' comportent des évidements 10 en regard, 30 susceptibles de servir de palier d'extrémité à des cylindres formant les galets 6, 6' et mis en place au moment de l'assemblage desdites coques.

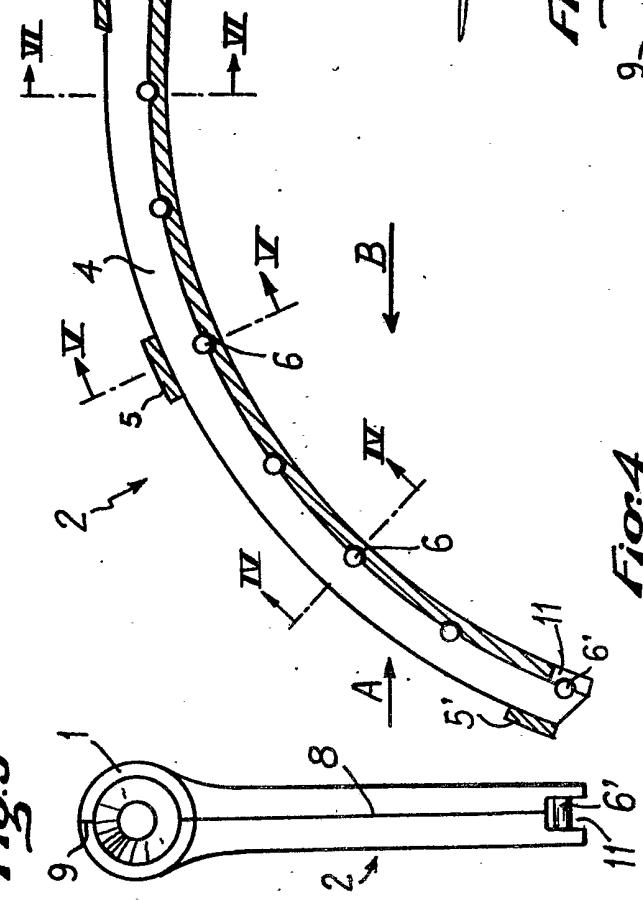
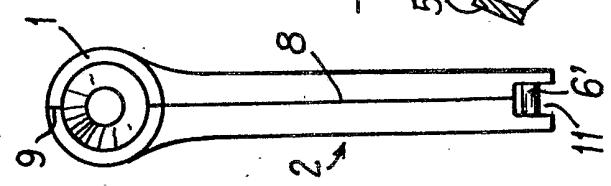
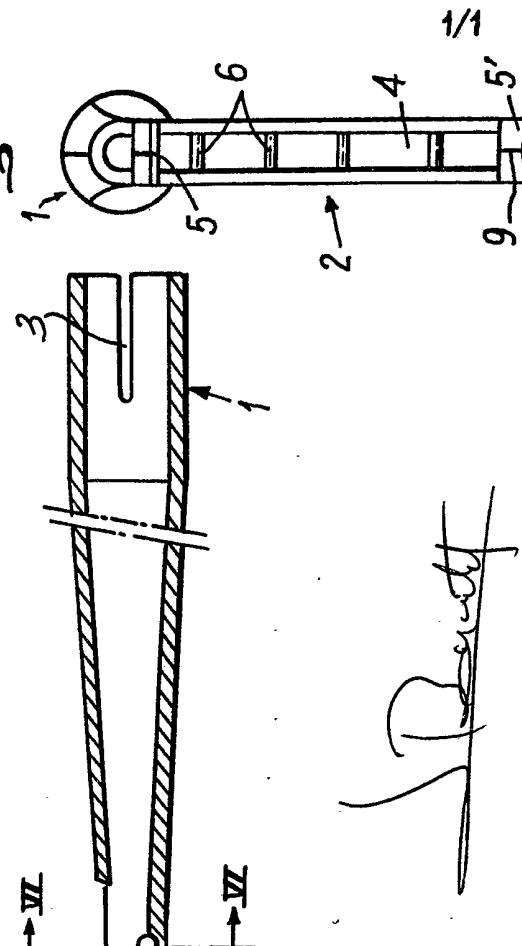
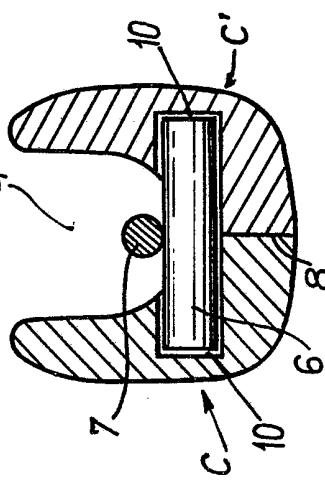
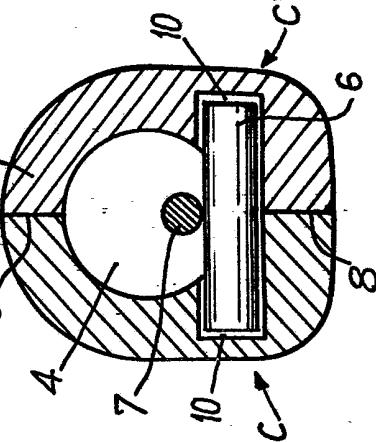
Les coques C,C' peuvent être en polyamide chargé de verre, tandis que les cylindres-galets 6,6' sont avantageusement en acier inoxydable.

Bien entendu, quoique l'invention ait été décrite plus parti-
culièrement en rapport avec la pêche au coup dite "à la roubai-
sienne", il va de soi qu'elle n'est pas limitée à ce type de
pêche, mais au contraire concerne toutes les pêches dans
lesquelles on utilise une canne à fil intérieur.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1.- Brin terminal tubulaire pour canne à pêche, comportant une partie d'extrémité courbe, caractérisé en ce qu'il est ouvert longitudinalement au moins dans la partie convexe de sa courbure et en ce qu'il comporte 5 des galets fous répartis horizontalement le long de la face intérieure de la partie concave de ladite courbure, en relief par rapport à cette face intérieure.
- 2.- Brin terminal selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des ponts obturant, de place en place, 10 l'ouverture de ladite partie convexe.
- 3.- Brin terminal selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que l'extrémité libre de la face intérieure de la partie concave est formée par un galet rotatif.
- 4.- Brin terminal selon l'une quelconque des revendications 15 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux coques symétriques assemblées le long d'un plan longitudinal orthogonal aux axes des galets.
- 5.- Brin terminal selon la revendication 4, caractérisé en ce que les coques comportent des évidements en regard qui, 20 lorsque les coques sont assemblées, forment paliers pour des cylindres formant galets.
- 6.- Brin terminal selon l'une des revendications 4 ou 5, caractérisé en ce que les coques sont assemblées par soudage.
- 7.- Brin terminal selon l'une quelconque des revendications 25 1 à 6, caractérisé en ce que les coques sont en polyamide chargé de verre.
- 8.- Brin terminal selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les galets sont en acier inoxydable.

9.- Brin terminal selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que sa partie, tournée vers le brin précédent de la canne à pêche, est prévue pour pouvoir s'emboîter élastiquement sur l'extrémité de celui-ci.

Fig:1*Fig:3**Fig:2**Fig:4**Fig:5**Fig:6*